Information

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Secrétariat général **Service des ressources humaines** **Sous-direction du développement professionnel et des relations sociales** **Bureau de la Formation Continue et du développement des Compétences** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955** **Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires** **Sous-direction des entreprises agricoles**	**Note de service** **SG/SRH/SDDPRS/2015-133** **16/02/2015**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 05/05/2015
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Appel à candidature de formateurs internes (MAAF/ASP) pour le dispositif de formation 2016 "PAC nouveaux arrivants".

Destinataires d'exécution
Administration Centrale Services déconcentrés : DDT, DDTM, DRAAF, DAAF ASP

Résumé : La présente note décrit les profils de formateurs recherchés (administration centrale/DGPAAT, DDT/SEA et DR ASP), les missions attendues ainsi que les modalités de candidature des formateurs internes du dispositif de formation PAC nouveaux arrivants (aides agricoles surfaciques et outils de gestion de ces aides).

I - CONTEXTE DU RECRUTEMENT DE FORMATEURS INTERNES « PAC NOUVEAUX ARRIVANTS » 2016

Compte tenu du renouvellement annuel d'une partie des agents des services d'économie agricole (SEA), un dispositif de formation continue « PAC nouveaux arrivants» a été mis en place depuis l'an 2000 et est inscrit au programme national de formation du ministère. Ce dispositif comprend un tronc commun[1] et cinq modules de formation spécifiques à certaines missions[2].

Ces formations se déroulent principalement courant du 1er trimestre de chaque année afin que les agents nouveaux arrivants sur des dossiers PAC puissent les instruire correctement après la campagne de déclaration des agriculteurs, courant du 2ème trimestre.

Un réseau, d'environ 35 formateurs internes du MAAF et de l'ASP, réactualise chaque année les mallettes pédagogiques et anime ces formations qui se déroulent sur l'un des sites de l'INFOMA (Corbas (69), Velaine -en-Haye (54), Auzeville Tolosane (31), Chantepie (35).

Chaque année, suite aux mobilités ou à des départs à la retraite de certains formateurs, le bureau de la formation continue et de développement des compétences (BFCDC), en lien avec l'INFOMA, ouvre ce dispositif à de nouveaux formateurs pour le maintenir opérationnel.

Cette note organise le recrutement de nouveaux formateurs et le réengagement des formateurs en place, qui devront assurer des formations à partir du 1er trimestre 2016. Elle présente l'organisation du dispositif, les profils de formateurs recherchés tant au sein de l'administration centrale, des DRAAF, des DDT/SEA que des DR ASP, les attentes vis-à-vis de ces formateurs et les engagements de l'administration.

L'attention des directeurs, des directrices et des chefs de service est portée sur l'importance de la consolidation de ce réseau pour la pérennisation et l'actualisation des compétences. Il convient de faciliter autant que possible l'engagement des agents volontaires.

II – DISPOSITIF DE FORMATION PAC NOUVEAUX ARRIVANTS 2016 ET PROFIL DES FORMATEURS INTERNES

Le dispositif « PAC nouveaux arrivants » comprend :

- **une partie dite « Tronc commun » qui aborde**
  - la formation sur le contexte de la PAC et l'organisation de la gestion des aides PAC.
    - Cette séquence est animée par des **chefs (ou adjoints) de SEA ou d'agents de l'administration centrale sur les aides agricoles** ;
  - la formation sur la prévention et la gestion du contentieux.
    - Cette séquence est animée par des **conseillers juridiques interrégionaux du ministère**.
- **des modules de formation spécifiques à certaines missions :**
  - Gestion et coordination des contrôles ;
  - Gestion des aides surfaces du second pilier et des aides végétales du premier pilier ;
  - Gestion des aides directes découplées ;
  - Gestion des aides animales et des droits à primes animales ;
  - Gestion de la base exploitants ;
    - ces modules de formation sont animés par des **gestionnaires des aides en services déconcentrés ou chefs de cellule SEA (ou agents ASP pour le module gestion et coordination des contrôles).**

1 Le Tronc commun forme prioritairement les agents chargés des aides PAC, qui prennent leur poste au sein d'un service d'économie agricole en DDT(M) ou DAAF (et ce depuis moins d'un an et demi) ; des agents de l'ASP qui sont concernés par les contrôles et le paiement ; et dans la mesure des places disponibles, aux agents des DRAAF de l'administration centrale, des EPL et de FAM

2 Les modules forment prioritairement les agents des SEA en DDT(M) ou DAAF et dans la mesure des places disponibles de l'ASP

Les tableaux en annexe I (Tronc commun) et II (modules spécifiques) résument :

- le profil métier des formateurs internes recherchés ;
- le nombre optimum de formateurs internes nécessaires ;
- le nombre de sessions prévues en 2016 ;
- la durée en jours d'une session
- la réactualisation des mallettes pédagogiques : avec les déroulés de formation qui serviront aux discussions lors les 2 réunions des formateurs (22 mai et 17 septembre 2015) suivies d'échanges entre formateurs sur une plateforme d'échanges numériques ;

II - COMPETENCES REQUISES DES FORMATEURS INTERNES PAC NOUVEAUX ARRIVANTS

Formateurs Tronc commun

- Avoir un intérêt pour la pédagogie et la transmission de connaissances ;
- Pour les formateurs de la partie I et II du Tronc commun (contexte de la PAC et organisation de la gestion des aides PAC) :
  - Etre en poste depuis au moins 2 ans sur les aides agricoles de manière opérationnelle et avoir une vision stratégique d'ensemble du dispositif de soutien aux entreprises agricoles ;
  - Etre capable d'intervenir en binôme, d'établir une relation de coopération avec son co-animateur pour créer une véritable dynamique de formation ;
- Pour les formateurs de la partie III du Tronc commun (prévention et la gestion du contentieux) :
  - Etre en poste depuis au moins 2 ans dans les problématiques de prévention et de gestion des contentieux des aides agricoles ;

Formateurs modules spécifiques

- Etre en poste depuis au moins 2 ans dans l'instruction des aides agricoles surfaciques du 1e ou 2e pilier ;
- Maîtriser les outils de gestion correspondant (ISIS) ;
- Etre capable d'intervenir en binôme, d'établir une relation de coopération avec son co-animateur pour créer une véritable dynamique de formation ;
- Avoir un intérêt pour la pédagogie et la transmission de connaissances.

Les formateurs internes sont tenus à se former aux méthodes pédagogiques d'animation d'un groupe en suivant une formation proposée dans l'offre de formation nationale ou régionale (y compris interministérielle) avec l'appui de leur DRFC.

Il est proposé aux candidats qui le souhaitent, en accord avec leur hiérarchie, d'assister en tant qu'observateur, à une partie ou à la totalité d'une session de formation du dispositif PAC nouveaux arrivants en 2015 en contactant directement patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr à l'INFOMA.

III – ATTENTES VIS-À-VIS DE CES FORMATEURS ET ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION

I - Engagements du formateur interne

- **Participer activement au réseau des formateurs internes et à la réactualisation de la mallette pédagogique** au regard de l'actualité réglementaire notamment :
  - lors des réunions de « formateurs PAC nouveaux arrivants » du 22 mai et du 17 septembre 2015 organisées par le MAAF à Paris ;
  - et des échanges sur la mallette pédagogique entre formateurs sur une plateforme d'échanges numérique.

- **Animer en binôme,** sauf exception, les formations sur le sujet conformément à la mallette pédagogique nationale ;
- **Témoigner de ses activités de formateur** dans les échanges de pratiques tout en respectant la règle de la confidentialité due aux stagiaires **;**
- **Se former** aux méthodes pédagogiques d'animation d'un groupe en suivant une formation proposée dans l'offre de formation nationale ou régionale (y compris interministérielle) avec l'appui du DRFC.

II - Engagements de l'Administration Centrale (BFCDC)

- **Coordonner** l'organisation des réunions nationales sur le dispositif PAC nouveaux arrivants en lien avec la DGPAAT et l'ASP ;
- Verser les **indemnités** de formateur interne pour la durée des actions de formation assurées et selon les dispositions réglementaires en vigueur à la période où est dispensée l'action de formation.

Ces engagements sont formalisés dans une convention (cf. annexe III) qui sera signée entre le formateur interne, son supérieur hiérarchique et le BFCDC dès que la répartition des sessions de formation sera connue à savoir lors de la réunion du 22 mai. En effet, lors de cette réunion, la répartition des binômes de formateurs sera discutée et tiendra compte de la disponibilité de chaque formateur pour faire une ou deux formations en 2016 au regard des dates de sessions de formation.

IV – CALENDRIER DE PREPARATION DES FORMATIONS « PAC NOUVEAUX ARRIVANTS 2016 »

- **Jusqu'au 5 mai 2015** :
  - envoi par mail au BFCDC (caroline.desselas@agriculture.gouv.fr.), l'annexe IV de demande de participation à la réunion nationale du 22 mai 2015 (candidats nouveaux formateurs et formateurs 2015). Ces demandes de participation seront prises en compte par le BFCDC jusqu'à ce que le nombre optimum de formateurs par groupe thématique soit atteint ;
  - participation pour les candidats formateurs qui le souhaitent et en accord avec leur hiérarchie d'assister, en tant qu'observateur, à une partie ou à la totalité d'une session du dispositif PAC nouveaux arrivants en 2015. Contact à l'INFOMA : patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr.

- **22 mai 2015** : 1er réunion « formateurs PAC nouveaux arrivants 2016 » à Paris : constitution des binômes de formateurs entre les candidats formateurs et les formateurs 2015 qui se réengagent et cadrage des mallettes pédagogiques (cf. détail en annexe V) ;

- **17 septembre 2015 :** 2ème réunion « formateurs PAC nouveaux arrivants 2016 » : rédaction du contenu des mallettes pédagogiques (cf. détail en annexe V).

- **17 septembre à décembre 2015** : finalisation entre formateurs internes et la DGPAAT de chaque mallette pédagogique sur la plateforme d'échanges numérique ;

- **1er trimestre 2016 :** les formations « PAC nouveaux arrivants 2016 » débuteront selon le planning discuté dès le 22 mai 2015. Les nouveaux formateurs seront systématiquement associés à un formateur expérimenté.

Le directeur général adjoint des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires
Chef de service de la production agricole

Hervé DURAND

Le chef du service des ressources humaines

Jacques CLEMENT

ANNEXE I

APPEL A CANDIDATURE DE FORMATEURS INTERNES POUR LE TRONC COMMUN DU DISPOSITIF 2016 DE FORMATION "PAC NOUVEAUX ARRIVANTS" MAAF/ASP

FORMATION TRONC COMMUN	Profil des formateurs internes recherchés	Nombre optimum de formateurs internes nécessaires	Nombre de sessions prévues courant du 1er semestre 2016	Durée d'une session	Réactualisation mallettes pédagogiques : maquettes des déroulés de formation qui serviront aux discussions lors les 2 réunions des formateurs (22 mai et 17 septembre 2015) suivi d'échanges sur une plateforme d'échanges numérique
1er et 2ème partie	**Chef ou adjoints de SEA** **Ou** **Agent de l'administration centrale sur les aides agricoles**	**6 à 8** *Co-animation en bînome*	**5**	**3,5 jours** (2,5 jours pour les parties I et II et 1 jour pour la partie III)	**1 - le contexte de la PAC** : origine de la PAC, présentation générale, panorama des différentes aides existantes **2 - l'organisation de la gestion des aides PAC :** Contexte de la PAC et rôles des différents partenaires (premier et second pilier) Les contrôles PAC Audit : précautions et recommandations L'organisation d'une campagne PAC L'organisation de la réception des demandes (dont la télédéclaration) et des demandeurs
3ème partie	**Conseillers juridiques interrégionaux du MAAF**	**4** *Animation en solo*	**5**		**3 - La prévention et la gestion du contentieux** Notion de décision administrative Rédaction d'une décision individuelle dans le respect de la réglementation pour prévenir le contentieux Notions générales de gestion des recours (administratifs et contentieux)

ANNEXE II

APPEL A CANDIDATURE DE FORMATEURS INTERNES POUR LES MODULES SPECIFIQUES DU DISPOSITIF 2016 DE FORMATION "PAC NOUVEAUX ARRIVANTS" MAAF/ASP

FORMATION MODULES SPECIFIQUES	**Profil des formateurs internes recherchés**	**Nombre optimum de formateurs internes nécessaires**	**Nombre de sessions prévues courant du 1er semestre 2016**	**Durée d'une session**	**Réactualisation mallettes pédagogiques :** maquettes des déroulés de formation qui serviront aux discussions lors les 2 réunions des formateurs (22 mai et 17 septembre 2015) suivi d'échanges sur une plateforme d'échanges numérique
Gestion et coordination des contrôles	**Gestionnaire des aides en services déconcentrés** **ou chef de cellule SEA** **ou agent ASP**	**6 à 8** *co-animation en bînome*	**3**	3 jours	Contrôles : les causes et principes Les différents types de contrôles La structure d'un compte-rendu de contrôle La sélection des contrôles La coordination des contrôles : principe et méthodes Les conséquences et mise en œuvre des suites à contrôles
Gestion des aides surfaces du second pilier et des aides végétales du premier pilier	**Gestionnaire des aides en services déconcentrés** **ou chef de cellule SEA**	**6 à 8** *co-animation en bînome*	**3**	3 jours	Le panorama des aides surfaciques existantes L'ergonomie d'ISIS La campagne des aides surfaciques Le dossier PAC, les ICHN, les MAE et leur outil de gestion ISIS, les aides végétales Impact des anomalies relevées lors des différents contrôles, extractions possibles dans ISIS, manipulation sous TELEPAC
Gestion des aides directes découplées	**Gestionnaire des aides en services déconcentrés** **ou chef de cellule SEA**	**4 à 6** *Co-animation en bînome*	**2**	2,5 jours	Présentation des aides directes découplées Les différentes échéances d'une campagne d'aides directes découplées et leur gestion Présentation du logiciel ISIS module des aides directes découplées
Gestion des aides animales et des droits à primes animales	**Gestionnaire des aides en services déconcentrés** **Ou chef de cellule SEA**	**2 à 3** *Co-animation en bînome*	**1**	2 jours	Panorama des aides animales existantes Déroulement d'une campagne d'aides animales Instruction des aides animales, valorisation et paiement des aides animales Références pour l'aide aux bovins allaitants Éditions et valorisation des données
Gestion de la base exploitants	**Gestionnaire des aides en services déconcentrés** **ou chef de cellule SEA**	**4 à 5** *Co-animation en bînome*	**2**	2 jours	La notion d'exploitant Présentation du module exploitant au sein du logiciel ISIS Création d'un exploitant dans ISIS Les notions et gestion des producteurs (SIGC ou non), éligibilité de l'aide Les dates d'activation et de validation dans ISIS exploitant et leurs conséquences sur les aides Les notions et gestion de doublons (doublon IBAN), cession (partielle ou totale) et de représentant assimilé Les extractions possibles et leurs exploitations

Annexe III

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

CONVENTION ANNUELLE D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE FORMATEUR INTERNE

Il est convenu ce qui suit entre :

M. *(formateur interne)*
Affectation :
et
M (*supérieur hiérarchique du formateur interne)*.

Domaines d'intervention du formateur interne :

➔ les formations PAC (1e pilier et aides surfaciques 2nd pilier) pour les nouveaux arrivants en service d'économie agricole

M. (nom du FI) est autorisé à réaliser des interventions de formation à l'intention des personnels du ministère en charge de l'agriculture et de l'ASP

D'un commun accord, le plafond annuel des interventions est fixé à *journées/année.*

Autres modalités à préciser :

I - Engagements du formateur interne

- **Participer activement au réseau des formateurs internes et à la réactualisation de la mallette pédagogique** au regard de l'actualité réglementaire notamment :
  - lors des réunions de « formateurs PAC nouveaux arrivants » du 22 mai et du 17 septembre 2015 organisées par le MAAF
  - et des échanges sur la mallette pédagogique entre formateurs sur une plateforme d'échanges numérique
- **Animer en binôme,** sauf exception, les formations sur le sujet conformément à la mallette pédagogique nationale ;
- **Témoigner de ses activités de formateur** dans les échanges de pratiques tout en respectant la règle de la confidentialité due aux stagiaires
- **Se former** aux méthodes pédagogiques d'animation d'un groupe en suivant une formation proposée dans l'offre de formation nationale ou régionale (y compris interministérielle) avec l'appui du DRFC

II - Engagements de l'Administration Centrale (BFCDC :)

- **coordonner** l'organisation des réunions nationales sur le dispositif PAC nouveaux arrivants en lien avec la DGPAAT et l'ASP
- verser les **indemnités** de formateur interne pour la durée des actions de formation assurées et selon les dispositions réglementaires en vigueur à la période où est dispensée l'action de formation[1].

La présente convention est établie pour une durée d'une année courant à compter de la date de la signature, elle est renouvelable et susceptible d'être révisée en tant que de besoin.

Fait à , le

Le Supérieur Hiérarchique,
(nom et fonction)

Le formateur interne
(nom)

Le BFCDC

Remarque : cette convention ne sera mise en place qu'après la réunion du 22 mai 2015 (après la répartition des binômes)

1cf. note de service SG/SRH/SDDPRS/N2011-1155 du 27/11/2011

ANNEXE IV

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MNISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

FORMATEURS DU DISPOSITIF « PAC NOUVEAUX ARRIVANTS» 2016

DEMANDE DE PARTICIPATION A LA REUNION NATIONALE DU 22 MAI 2015

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Téléphone : **mel :**

Merci de cocher la ou les cases qui vous intéresse(nt)	**Poste occupé actuellement**
	Agent de l'administration centrale sur les aides agricoles
	Conseiller juridique interrégional
	Agent DRAAF sur les aides agricoles
	Chef de SEA
	Adjoint de SEA
	Chef de cellule SEA
	Gestionnaire des aides en services déconcentrés
	Agent ASP

Merci de cocher la ou les cases qui vous intéresse(nt)	**Disponibilité pour effectuer soit une soit deux sessions en 2016. *Merci de mettre le chiffre 1 ou 2***	**Candidature pour être formateur interne dans le groupe thématique suivant :**
		Tronc commun (la formation sur le contexte de la PAC et l'organisation de la gestion des aides PAC)
		Tronc commun juridique
		Module Gestion et coordination des contrôles
		Module Gestion des aides surfaces du second pilier et des aides végétales du premier pilier
		Module Gestion des aides directes découplées
		Module Gestion des aides animales et des droits à primes animales
		Module Gestion de la base exploitants

Etes vous ou avez vous déjà été formateur du réseau PAC nouveaux arrivants ? : oui/non *(merci de rayer la mention inutile).*

Si oui, merci de mentionner votre ou vos groupes thématiques :

Avez vous déjà suivi l'une des formations du dispositif PAC nouveaux arrivants en tant que stagiaire ? : oui/non *(merci de rayer la mention inutile).*
Si oui, date :

Etes vous intéressé à assister, en tant qu'observateur, à une partie ou à la totalité d'une session du dispositif PAC nouveaux arrivants en 2015 ? oui/non *(merci de rayer la mention inutile).*
Si oui, merci de prendre directement contact avec l'INFOMA (patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr)

Fait à , le

Le Supérieur Hiérarchique,
(nom et fonction)

Le formateur interne
(nom)

Fiche + CV à retourner par mail avant le 5 MAI 2015

à l'attention de caroline.desselas@agriculture.gouv.fr

ANNEXE V

FORMATEURS DISPOSITIF PAC NOUVEAUX ARRIVANTS : CALENDRIER DE PREPARATION DES FORMATIONS 2016

Jusqu'au 5 mai 2015

- envoi par mail au BFCDC (caroline.desselas@agriculture.gouv.fr.), l'annexe IV de demande de participation à la réunion nationale du 22 mai 2015 (candidats nouveaux formateurs et formateurs 2015). Ces demandes de participation seront prises en compte par le BFCDC jusqu'à ce que le nombre optimum de formateurs par groupe thématique soit atteint ;
- participation pour les candidats formateurs qui le souhaitent et en accord avec leur hiérarchie d'assister, en tant qu'observateur, à une partie ou à la totalité d'une session du dispositif PAC nouveaux arrivants en 2015. Contact à l'INFOMA : patrick.mathieu@agriculture.gouv.fr.

1er réunion du 22 mai 2015

- Localisation : salle Trémouille – 78 rue de Varenne – 75007 Paris
- Durée : 9h30 à 17h -
- introduction des nouveaux formateurs internes
- bilan des formations PAC nouveaux arrivants 2015(INFOMA)
- présentation des points clefs de la conception et l'animation de formation (INFOMA)
- modalités pratiques concernant la réactualisation des mallettes pédagogiques
  - articulation entre les réunions du 22 mai et du 17 septembre 2015 **(**salle Tremouille rue de Varenne à Paris)
  - plateforme d'échanges numérique (GEDNET)
  - convention tripartite formateur, son supérieur hiérarchique et le BFCDC
- discussions par sous-groupes de formateurs (Tronc commun et modules spécifiques) sur :
  - le déroulé 2016 des formations (sur la base des déroulés des anciennes mallettes pédagogiques 2014/2015)
  - constitution des binômes de formateurs **au regard du calendrier des sessions et des impératifs de chacun**. **Lors de leur première session d'animation, il sera proposé aux nouveaux formateurs de faire tandem avec un formateur plus expérimenté.**

2ème réunion du 17 septembre 2015

- Localisation : salle Trémouille – 78 rue de Varenne – 75007 Paris ;
- Durée : 9h30 à 17h ;
- Discussions et rédaction au sein de chaque groupe thématique du contenu de la mallette pédagogique en présence des bureaux concernés de la DGPAAT et du SG (partie juridique) ;
- Si nécessaire, répartition entre formateurs des sections de la mallette pédagogique à finaliser.

17 septembre à décembre 2015

- Finalisation entre formateurs internes et la DGPAAT de chaque mallette pédagogique sur la plateforme d'échanges numérique.

1er trimestre 2016

Les formations « PAC nouveaux arrivants 2016 » débuteront selon le planning discuté dès le 22 mai 2015. Les nouveaux formateurs seront systématiquement associés à un formateur expérimenté.